

# BULLETIN D'INFORMATION

## 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2025

SCPI UNIDELTA



N° **2025-01**

*Période analysée : 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025*  
*Validité : 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025*

# Edito

Chers Associés,

Ce premier semestre 2025 s'achève dans un contexte économique toujours marqué par des incertitudes, en particulier sur le marché de l'immobilier de bureaux, qui reste sous pression depuis plusieurs trimestres.

Sur les premiers mois de l'année 2025, le doute, l'instabilité et la confusion avec les premières annonces de l'administration américaine pourraient entraîner une hausse des prix, des coûts de la construction, de l'inflation et des taux de crédits. Les guerres en Ukraine et dans le Moyen-Orient contribuent également à perturber la confiance des acteurs économiques qui restent dans une phase d'attente, freinant ainsi les investissements.

En France, la croissance atone, l'instabilité politique, les discussions sur le budget de l'Etat, le coût du crédit, le ralentissement des investissements et la faiblesse de la consommation des particuliers pénalisent l'emploi, l'investissement, le développement et fragilisent les entreprises avec un nombre de défaillances des entreprises qui reste élevé.

## Assemblée générale

L'Assemblée Générale Mixte de votre SCPI s'est tenue le 20 juin 2025. Elle a été en mesure d'adopter les résolutions ordinaires. En revanche, elle n'a pas pu adopter les résolutions extraordinaires faute de quorum. En conséquence les associés de la SCPI ont été reconvoqués pour statuer sur les résolutions à caractère extraordinaire le 9 juillet 2025.

## Marché secondaire

Au 30 juin 2025, le marché secondaire a été relativement dynamique avec 3 106 parts échangées (en hausse de 21% par rapport au second semestre 2024).

Il faut souligner également :

- La stabilisation du prix d'exécution (à 950 € sur les 5 premiers mois puis à 980 € au mois de juin 2025) ;
- Le nombre de parts en attente de cession qui reste à un niveau très faible avec 1 236 parts, soit 0,41 % des parts en circulation.

## Collecte et investissements

La Société de Gestion étudie, en concertation avec le Conseil de Surveillance et les distributeurs, un projet d'augmentation de capital qui pourrait être lancée début 2026 si les indicateurs économiques et immobiliers se stabilisent, voire s'améliorent.

Dans le cadre de la diversification de son patrimoine, votre SCPI a signé le 21 mars 2025 l'acquisition d'une résidence de tourisme « Villa Hermès » pour une clientèle de loisirs et d'affaires, en VEFA à Nice (06), dans un quartier très touristique (à proximité de la Place Garibaldi, Place du Pin). Cette résidence de 1 210 m<sup>2</sup> est répartie sur 8 niveaux avec 14 logements. Le bail a été conclu avec la société Edgar Suites qui s'est engagée sur une durée ferme de 12 ans et un loyer annuel indexé de 628 000 € HT HC.

Cette opération a été réalisée dans le cadre d'un co-investissement (50/50) avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour un montant acte en mains de 11,66 millions €.

La livraison est prévue courant du 2<sup>nd</sup> trimestre 2027.

## Gestion immobilière

Après quelques difficultés rencontrées (défaillances de certaines entreprises), votre SCPI a pris livraison, le 3 juillet 2025 de sa première Résidence Services Seniors (RSS), située à Manosque (04). La résidence « La Ferme de Ponsonne » de 100 appartements, est composée de deux bâtiments (neuf et ancien) reliés par une passerelle. L'exploitant API Résidences, qui a signé un bail de 12 ans fermes, a pris possession de la résidence le 3 juillet 2025. Cette acquisition, d'un montant de 11,8 M€ HT acte en mains avec un loyer annuel de 507 K€ a été réalisée dans le cadre d'un co-investissement (50/50) avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Le Taux d'Occupation Financier (TOF) au 30 juin 2025 s'établit à 87,58 % en baisse de 1,7 points par rapport au dernier semestre 2024 (89,32%). La Société de Gestion poursuit un travail de fond avec les commercialisateurs afin d'améliorer le remplissage des actifs de votre SCPI et mène en parallèle des actions avec les locataires pour maintenir leur engagement dans la durée, tout en repositionnant les actifs les moins adaptés aux besoins actuels.

## Expertise immobilière à mi-année

L'expertise du patrimoine de votre SCPI au 30 juin 2025 est en cours de réalisation, les valeurs des expertises seront publiées dans les prochains jours sur notre site internet <https://www.deltager.fr>.

Toute l'équipe de DELTAGER reste pleinement mobilisée pour assurer la préservation de la valeur de votre patrimoine et la régularité des revenus distribués.

Nous vous souhaitons un très bel été et restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Pour la Société de Gestion,  
Johan SACY  
Directeur Général

## Chiffres clés

au 30/06/2025



91

Immeubles



186 171 m<sup>2</sup>

Surface du patrimoine



87,58 %

Taux d'Occupation

Financier

cumulé au 30/06/2025



16,00 € / part

Distribution (provisoire)

Acompte trimestriel 2025



322,67 M€

Capitalisation

Selon prix d'exécution



980,00 €

Prix d'exécution

Hors frais au 30/06/2025



1 079,96 €

Prix d'exécution

Frais inclus au 30/06/2025



298 778

Parts



7 212

Associés



# À savoir ce semestre

## Assemblée Générale Mixte

L'Assemblée Générale Mixte de la SCPI Unidelta, moment privilégié d'écoute et d'échanges entre la Société de Gestion et les associés de la SCPI, s'est tenue le vendredi 20 juin 2025 à 10 heures, au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, avenue du Montpelliéret à Maurin – 34977 Lattes Cedex.

L'Assemblée a pu valablement délibérer sur l'ensemble des résolutions ordinaires.

### Toutes les résolutions à caractère ordinaire ont été adoptées.

Les candidats suivants ont été élus lors du vote de la 13<sup>ème</sup> résolution, portant sur la nomination des huit (8) membres du Conseil de Surveillance :

- ⇒ M. Jean BEDOISEAU (Élu)
- ⇒ M. Claude BEL (Réélu)
- ⇒ M. Freddy CHABROL (Réélu)
- ⇒ M. Claude CREGUT (Réélu)
- ⇒ M. Pierre DEFONTENAY (Réélu)
- ⇒ M. René DEJEAN (Réélu)
- ⇒ Mme Hélène KARSENTY (Réélu)
- ⇒ M. Jean-Pierre MARC (Réélu)

**Lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas pu délibérer sur les résolutions à caractère extraordinaire, faute d'avoir atteint le quorum requis.** En conséquence, les Associés ont été appelés à se réunir lors d'une seconde convocation le 9 juillet 2025 (au siège social de Deltager) afin de statuer sur ces dernières.

### Toutes les résolutions à caractère extraordinaires ont été adoptées.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter ou à télécharger le procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025, en vous rendant sur le lien suivant : <https://www.deltager.fr/fr/scpi-unidelta/documents/>.

## Campagne d'évaluation du patrimoine immobilier à mi-année

Les SCPI concernées par cette recommandation sont les SCPI à capital variable ou à capital fixe en cours de période d'augmentation de capital.

Bien qu'aucune augmentation de capital ne soit en cours, la Société de Gestion a tout de même décidé de réaliser cette exercice pour la SCPI UNIDELTA.

Cette expertise, au 30 juin 2025, permettra notamment de mettre à jour les valeurs de parts : valeur de réalisation et valeur de reconstitution.

Ces réévaluations à mi-année et la mise à jour des valeurs de parts seront publiées sur notre site internet : <https://deltager.fr/> au travers de la prochaine communication trimestrielle « L'Essentiel du trimestre ».

## Demande de dispense du prélèvement obligatoire

La campagne 2025 de demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire pour les revenus 2026 est ouverte.

Pour les associés percevant des acomptes sur dividendes, l'attestation sur l'honneur est jointe au présent courrier. Ce document est à retourner avant le 30 novembre 2025, complété, daté et signé à : **SA DELTAGER - BP 30167 - 78415 AUBERGENVILLE CEDEX** (*aucun document ne doit être joint à votre attestation sur l'honneur*).

Cette attestation est aussi accessible via notre site internet : <https://www.deltager.fr/fr/scpi-unidelta/documents/>.

## Livraison « La Ferme de Ponsonne » à Manosque (04)

Votre SCPI Unidelta a pris livraison, les 2 et 3 juillet 2025, de sa première **Résidence Service Seniors** (RSS) située à Manosque. Cette opération, qui a duré presque 3 ans, permet à votre SCPI de diversifier un peu plus son patrimoine avec ce bel ensemble immobilier composé de 100 logements dans un parc arboré.

Pour rappel, cette acquisition a été réalisée le 2 décembre 2022 dans le cadre d'une Indivision (50/50) avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Un bail ferme d'une durée de 12 ans a été signé avec un exploitant de qualité, pour un loyer annuel de 507 207 €, soit 203 604 € HT pour la quote-part de la SCPI Unidelta.

Cette acquisition a été réalisée pour un montant de 11 847 779 € HT actes en mains, soit 5 923 890 € HT pour la quote-part de la SCPI Unidelta.



## Focus sur ... Le Marché Secondaire

La SCPI UNIDELTA est à capital fixe. Hors période de collecte (Marché Primaire), l'achat de part (s) se fait sur le Marché Secondaire.

**Au 30 juin 2025, 1 236 parts sont en attente de vente, soit 0,41 % du nombre de parts total en circulation.**

Pour rappel, les modalités du Marché Secondaire de la SCPI UNIDELTA sont les suivantes :

- Le marché secondaire est mensuel, il se tient le dernier jour ouvré du mois à 12h00 ;
- Le prix d'exécution n'est pas fixé par la Société de Gestion mais par confrontation des ordres d'achat et de vente inscrits sur le carnet des ordres. Le prix d'exécution est le prix auquel le plus grand nombre de parts peut être échangé. Les acquéreurs et les vendeurs, qui en fonction du volume de parts et des prix proposés, font le marché ;
- Les ordres sont exécutés dès établissement du prix d'exécution et à ce seul prix. Les ordres sont servis dans la limite du nombre de parts

échangeables. Sont exécutés en priorité :

- \* Les ordres d'achat inscrits au prix le plus élevé ;
- \* Les ordres de vente inscrits au prix le plus faible.
- A limite de prix égal, les ordres sont exécutés par ordre chronologique d'inscription sur le registre.
- Les parts acquises portent jouissance à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois au cours duquel le transfert intervient.

Pour toute souscription ou information complémentaire, nous vous invitons à contacter votre Caisse Régionale de Crédit Agricole ou la Société de Gestion Deltager – par téléphone ou par courrier électronique – à l'adresse suivante : [contact@deltager.fr](mailto:contact@deltager.fr).

À tout moment, vous pouvez prendre connaissance de ces modalités (via la Note d'Information et les Statuts de la SCPI UNIDELTA) et du carnet d'ordres sur notre site : <https://www.deltager.fr/fr/scpi-unidelta/carnet-dordres/>.

# Évolution du patrimoine au 1<sup>er</sup> semestre 2025

Votre SCPI n'a réalisé aucune cession sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

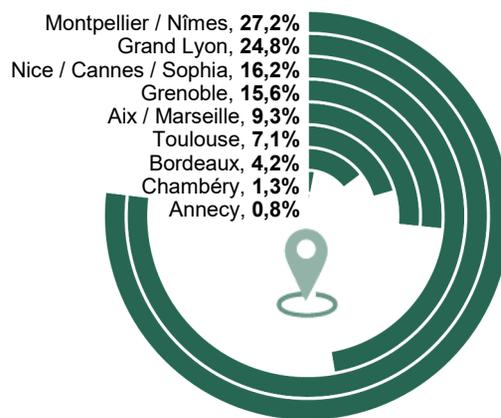
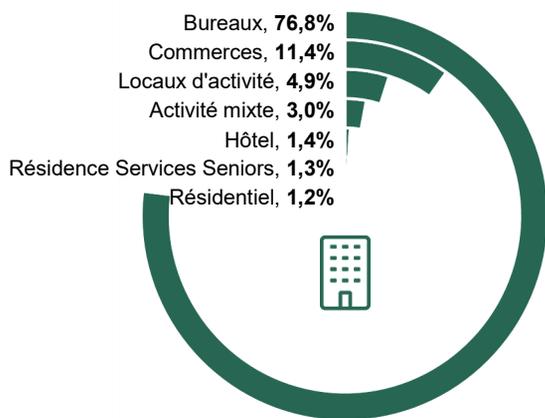
## Acquisitions au 1<sup>er</sup> semestre 2025

Actif	Date d'acquisition	Localisation	Typologie	Prix d'acquisition HT AEM	Rendement brut
1338 - Villa Hermès	21/03/2025	Nice (06)	Résidence gérée	5 814 214 €	5,40 %

## Patrimoine immobilier au 31/12/2024

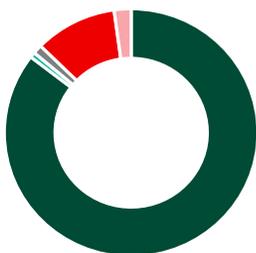
### Répartitions sectorielle et géographique du patrimoine

Pourcentages calculés à partir de la valeur vénale totale du patrimoine : 360 593 800 €



## Activité locative du 1<sup>er</sup> semestre 2025

### Taux d'Occupation Financier (TOF)



**Taux d'Occupation Financier** 87,58 %

■ Locaux occupés	12 965 097 €
■ Locaux occupés sous franchise ou mise à disposition d'un futur locataire	204 645 €
■ Locaux vacants sous promesse de vente	- €
■ Locaux vacants en restructuration (intégrés au TOF sous conditions)	179 285 €
<b>Locaux disponibles à la location</b>	<b>12,42 %</b>
■ Locaux vacants en recherche de locataire	1 533 535 €
■ Locaux vacants en restructuration (non intégrés au TOF)	360 354 €



**6 799 615 €** de loyers encaissés

### Situation locative



#### Locations

Surface : **2 054 m<sup>2</sup>**

Loyers annuels : **253 604 €**

*Suite aux acquisitions, livraisons  
Dont Garanties Locatives*



#### Relocations

Surface : **2 668 m<sup>2</sup>**

Loyers annuels : **484 582 €**

*Entrées locataires  
Dont mises à dispositions anticipées*



#### Sorties

Surface : **- m<sup>2</sup>**

Loyers annuels : **- €**

*Suite aux cessions*



#### Libérations

Surface : **5 317 m<sup>2</sup>**

Loyers annuels : **933 108 €**

*Sorties locataires*

### Les principales vacances

Immeuble	Surface	Loyer annuel
1331 - Delta Park St Bonnet de Mure (69)	4 126 m <sup>2</sup>	398 320 €
1101 - Triade Montpellier (34)	1 871 m <sup>2</sup>	358 570 €
1173 - Bois des Côtes Limonest (69)	1 692 m <sup>2</sup>	219 942 €
1327 - Nova Sophia Sophia Antipolis (06)	1 137 m <sup>2</sup>	209 493 €
1322 - Cadéra 2.0 Mérignac (33)	1 230 m <sup>2</sup>	190 650 €



**88,84 %** de taux d'encaissement des loyers

# Distribution du 1<sup>er</sup> semestre 2025

Période	Date	2025 (provisoire)	2024	2023	2022	2021
Acompte du 1 <sup>er</sup> trimestre	22/04/2025	16,00 €	16,75 €	16,50 €	15,75 €	16,25 €
Acompte du 2 <sup>ème</sup> trimestre	21/07/2025	16,00 €	16,75 €	16,50 €	15,75 €	16,25 €
Acompte du 3 <sup>ème</sup> trimestre	20/10/2025	16,00 €	16,75 €	16,50 €	15,75 €	16,25 €
Acompte du 4 <sup>ème</sup> trimestre	20/01/2026	16,00 €	16,75 €	16,50 €	16,75 €	19,25 €
<b>Revenus bruts distribués</b>		<b>64,00 €</b>	<b>67,00 €</b>	<b>66,00 €</b>	<b>64,00 €</b>	<b>68,00 €</b>

# Performances au 31/12/2024

## Taux de rentabilité interne (TRI)



## Taux de distribution (TD)

Taux de distribution <sup>(1)</sup>	4,99 %
% de revenus non récurrents	11,90 %
Variation de la valeur de réalisation par part de l'année 2023 (par rapport à 2022)	-2,91 %
Rendement global immobilier <sup>(2)</sup>	2,08 %

<sup>(1)</sup> Nous attirons votre attention sur le fait que le prix de confrontation du mois de décembre 2024 (950 € - prix cédant) est retenu dans le calcul du TRI. Or la faiblesse de ce dernier - éloigné de la dernière valeur de réalisation de votre SCPI (1 040,47 € au 31 décembre 2024) - a dégradé ce TRI.

<sup>(1)</sup> Selon les modalités de calcul de l'ASPIM, le taux de distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1, pour les SCPI à capital fixe.

<sup>(2)</sup> Il s'entend comme la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation de la valeur de réalisation par part de l'année N.

« Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital ».

Nous attirons l'attention du lecteur sur les facteurs de risque figurant dans la note d'information disponible sur le site internet <http://deltager.fr/> et notamment sur le fait que, comme toutes les SCPI, le capital, le rendement et la liquidité des titres ne sont pas garantis.

# Marché des parts du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## Marché Primaire

Aucune augmentation de capital n'a été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Période	3 <sup>ème</sup> trimestre 2024	4 <sup>ème</sup> trimestre 2024	1 <sup>er</sup> trimestre 2025	2 <sup>nd</sup> trimestre 2025
Nombre d'associés	7 278	7 256	7 233	7 212
Nombre de parts	298 778	298 778	298 778	298 778
Émission de parts nouvelles	-	-	-	-
Capital social effectif	227 967 614 €	227 967 614 €	227 967 614 €	227 967 614 €
Capitaux collectés (dont prime d'émission)	- €	- €	- €	- €

## Marché Secondaire

Situation au 30 juin 2025 (nombre et % de parts en attente de vente) : **1 236 parts** soit **0,41 %**.

Calendrier des prochaines confrontations : **31/07/2025, 29/08/2025, 30/09/2025, 31/10/2025, 28/11/2025 et 31/12/2025**.

Date limite de réception des ordres originaux et complets : le matin du jour de confrontation, jusqu'à 12h00. Date limite de réception des fonds pour les ordres d'achat : la veille du jour du marché de confrontation.

Modalités pratiques : vous pouvez vous procurer un ordre d'achat, de vente ou de modification/annulation via le réseau Crédit Agricole, ou auprès de la Société de Gestion DELTAGER par téléphone (04.67.13.65.80) ou par courrier électronique : [contact@deltager.fr](mailto:contact@deltager.fr).

À tout moment entre deux confrontations, vous pouvez prendre connaissance du carnet d'ordres sur le site : <https://www.deltager.fr/fr/scpi-unidelta/carnet-dordres/>.

Mois	Prix de confrontation	Prix acquéreur (frais compris)	Nombre de parts échangées
01/2025	950 €	1 046,90 €	709
02/2025	950 €	1 046,90 €	535
03/2025	950 €	1 046,90 €	484
04/2025	950 €	1 046,90 €	583
05/2025	950 €	1 046,90 €	341
06/2025	980 €	1 079,96 €	454
<b>Total</b>			<b>3 106</b>

## Marché de gré à gré

Aucune opération de gré à gré n'a été enregistrée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

## AVERTISSEMENT

Lorsque vous investissez dans une SCPI, vous devez tenir compte qu'il s'agit d'un placement à long terme dans une optique de diversification de patrimoine. En conséquence, il est recommandé de conserver vos parts pour une durée de dix (10) ans minimum. La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les conditions de cession peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI constituant ainsi un risque de liquidité. La revente et le remboursement des parts ne sont pas garantis. La rentabilité du placement en parts de SCPI est de manière générale fonction : (1) des éventuels dividendes qui vous seront versés, (2) du montant du capital que vous percevrez, soit lors de la revente de vos parts, soit lors de la liquidation de la SCPI, (3) de la durée du placement.

## INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE

### COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Conformément à l'article 422-197 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF), un dossier complet de souscription doit être remis sur un support durable à tout souscripteur, préalablement à la souscription et doit contenir : la note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après l'AMF) et le cas échéant sa dernière actualisation, les statuts, le dernier rapport annuel, le bulletin d'information en vigueur à la date de la souscription, le bulletin de souscription dont un exemplaire est destiné à être conservé par le souscripteur et le Document d'Information Clé (DIC).

### MODE DE TRANSMISSION D'ORDRES

DELTAGER a opté pour une transmission dématérialisée des ordres de parts de la SCPI UNIDELTA. Le dossier complet numérisé est à retourner par mail via le réseau du Crédit Agricole ou à DELTAGER (contact@deltager.fr). Toutefois, si vous êtes dans l'impossibilité de nous retourner/envoyer votre dossier par mail, vous pouvez nous adresser ce dernier par voie postale : DELTAGER - 609 Avenue Raymond Dugrand - CS 79506 - 34961 MONPELLIER CEDEX 2. Enfin, nous vous invitons à conserver une copie de votre bulletin complété.

### CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA SOUSCRIPTION

Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception de l'intégralité des fonds et d'un dossier complet de souscription, adressé à la Société de Gestion. L'ordre d'achat est donné pour une durée limitée à trois (3) mois, à compter de son inscription au registre, sauf si le donneur d'ordre décide d'inscrire une durée inférieure.

### LIEUX DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

Les souscriptions et les versements sont reçus essentiellement par l'ensemble des agences des six (6) Caisses Régionales de Crédit Agricole suivantes : Alpes Provence, Centre-Est, Languedoc, Provence Côte d'Azur, des Savoie, Sud Rhône Alpes. Pour les non-clients des Caisses Régionales précitées, les souscriptions et les versements sont reçus par DELTAGER.

### ENTRÉE EN JOUISSANCE DES PARTS

Les parts acquises portent jouissance à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois au cours duquel le transfert intervient.

### NOMBRE MINIMUM DE PARTS À SOUSCRIRE

Le nombre minimum de parts à souscrire est d'une (1) part.

## AGRÈMENT PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Toute souscription de parts sociales de la Société par un tiers étranger à la Société doit recueillir l'agrément de la Société de Gestion.

### « US PERSON »

Une « US PERSON » ne peut pas souscrire des parts de SCPI UNIDELTA. En conséquence, toute souscription effectuée par une « US PERSON » sera déclarée invalide et le bulletin de souscription sera automatiquement nul.

### CESSION DE PARTS

Selon la procédure décrite au Chapitre II de la note d'information, l'associé peut céder ses parts sur le marché secondaire, avec intervention de la Société de Gestion, par confrontation des ordres d'achat et de vente inscrits sur le registre des ordres. La Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts. La cession n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat. Les cédants perdent au profit de l'acquéreur la jouissance des parts, à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois au cours duquel le transfert intervient. Toutefois, ils perçoivent les revenus correspondant à la période antérieure. La durée de validité d'un ordre de vente est de douze (12) mois.

### COMMISSION DE CESSION

Cette commission est égale à 5,20 % TTC du montant de la transaction hors droits d'enregistrement (5%). Cette commission est payée par l'acquéreur.

### MODIFICATION OU ANNULATION DES ORDRES

Tout donneur d'ordre peut modifier ou annuler son ordre de vente ou d'achat selon les conditions énoncées au Chapitre II de la note d'information.

### INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

Selon la procédure décrite au Chapitre II de la note d'information, l'associé peut céder ses parts sur le marché de gré à gré. Les transactions sont réalisées directement par les associés et les conditions sont librement débattues entre les intéressés. La Société de Gestion percevra pour frais de constitution de dossier, quel que soit le nombre de parts cédées, une commission forfaitaire égale à 125 € HT (soit 150 € TTC).

### TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS CLIENTS

Conformément à la réglementation en vigueur, DELTAGER a mis en place un dispositif de traitement des réclamations visant un traitement rapide, égal et harmonisé de celles-ci. Les réclamations peuvent être adressées directement par courrier à la Société de Gestion : DELTAGER, à l'attention de son Directeur Général : 609 Avenue Raymond Dugrand - CS 79506 - 34961 MONTPELLIER CEDEX 02. Les équipes de DELTAGER s'engagent à traiter toute réclamation émanant d'un client, selon un délai de traitement de la réponse approprié eu égard à la complexité de la réclamation. Pour chaque réclamation, DELTAGER s'engage à : (1) accuser réception de la réclamation dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi (sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai), (2) apporter une réponse dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de l'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. En cas de résolution complexe entraînant un dépassement de ce délai, le client en sera rapidement informé. Le traitement des réclamations est gratuit. Si un client n'est pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation, il peut recourir à un médiateur. Pour ce faire, il peut s'adresser par courrier au médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 Place de la Bourse - 75081 PARIS CEDEX 02. Les modalités de recours à la médiation de l'AMF sont précisées sur son site internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



## PLUS D'INFORMATIONS

### SITE INTERNET

[www.deltager.fr](http://www.deltager.fr)

### NOUS CONTACTER

[contact@deltager.fr](mailto:contact@deltager.fr)

04.67.13.65.80 - Lundi au vendredi

DELTAGER - 609, Avenue Raymond Dugrand - CS 79506

34961 Montpellier Cedex 2

[succession@deltager.fr](mailto:succession@deltager.fr)

04.66.17.87.17 - Lundi au vendredi

DELTAGER - Service Successions

5 Boulevard Théophile Roussel

48000 MENDE

### VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-3 9° et L. 214-86 du code monétaire et financier et 422-192 du règlement général de l'AMF, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur la présente note d'information le visa SCPI n°22-10 en date du 22 juillet 2022. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### DELTAGER — SOCIÉTÉ DE GESTION

Au capital social de 240 000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier n°378 684 914

Agrément AMF n°GP-14 000017 du 23 juin 2014

Siège Social : 609, Avenue Raymond Dugrand — CS 79506 — 34961 MONTPELLIER Cedex 02

### SCPI UNIDELTA — SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER À CAPITAL FIXE

Au capital maximum statutaire de 500 000 000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier n°378 711 881

Siège Social : 609, Avenue Raymond Dugrand — CS 79506 — 34961 MONTPELLIER Cedex 02

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

La note d'information de la SCPI a reçu le VISA AMF SCPI n°22-10 en date du 22 juillet 2022